Compte-rendu du Conseil Municipal
du 08 juillet 2021

Date de convocation : 30 juin 2021

Ordre du Jour :
40) Règlement de la restauration scolaire 2021/2022
41) Division de terrains rue des Marronniers
42) Détermination des prix des lots des terrains rue des Marronniers
43) Point sur l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile au Vaumoreau
44) Avenant bail Docteur GILLESPIE
45) Point sur les bornes incendies ?
46) Détermination de l'entreprise pour les travaux de voirie 2021
Informations diverses

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MORILLON Serge, TYTGAT Loïc.
Absents excusés : Monsieur MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Madame BOULAY Maryvonne
Madame BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à Mr Cédric GAUTHIER
Madame GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme Martine JOLY-LAVRIEUX
Monsieur DESEUVRE Christophe qui a donné pouvoir à Monsieur DELGADO Louis
Monsieur CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à Monsieur DELGADO Louis
Madame Laure-Aline CHERAMY à Christelle RENOU après son départ

Mme Catherine MOTTIER a été désigné secrétaire

Remarque avant approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 :
Des corrections d'orthographe sont faites. Mme JOLY-LAVRIEUX demande des précisions sur la délibération 2021-34. Elle pose la question concernant le RIFSEEP et notamment sur la phrase « la collectivité a engagé une réflexion », Mme BOULAY lui répond que c'est une compétence du maire. Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond que c'est une loi et que l'information a été rapide et que le document a été fourni postérieurement au conseil municipal. Il aurait été plus judicieux de le faire parvenir avant aux élus. Concernant la question n° 2 de la minorité, elle dit que les délégations et les conventions sont deux choses différentes. Elle ajoute également qu'une commission propose et ne décide pas, contrairement à ce qui a été écrit et que le choix du mot est le mauvais.
Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2021-39 Approbation du règlement de la restauration scolaire 2021/2022
Mme CHERAMY informe que la commission affaires scolaires s'est réunie et propose de modifier le règlement de restauration scolaire. Ce dernier a été simplifié et envoyé à chaque élu avant la réunion de conseil municipal. Il sera adressé aux parents afin qu'ils en prennent connaissance et le retournent signer en mairie avant la rentrée scolaire prochaine.

Mme CHERAMY demande aux membres présents de bien vouloir approuver ce nouveau règlement de la restauration scolaire.

Mme JOLY-LAVRIEUX regrette qu'il n'y ait pas de projet éducatif associé au règlement. Mme CHERAMY lui répond que la commission devrait se réunir fin août pour évoquer cet aspect et y associer les institutrices et les agents.

Mme JOLY-LAVRIEUX souhaite aborder les autres points évoqués lors de la commission et notamment le problème de stationnement devant l'école et le fait que Mme CHERAMY se soit fait injurier ce qui n'est pas normal. Mme BOULAY dit que ce problème de stationnement a été évoqué en conseil d'école et qu'avec Mme CHERAMY elles sont allées voir ce qu'il en était et en effet le comportement de certains adultes est à déplorer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 3 abstentions et 12 voix pour, décident d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022 et d'autoriser Mme le Maire à faire parvenir ledit règlement aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire à venir.

2021-40 division de terrain rue des Marronniers

M DELAGDO expose que la parcelle ZV 203 peut être dé-lotée en 4 parcelles afin de pouvoir les vendre à des particuliers pour y faire construire des maisons. De ce fait, il convient de procéder à une division parcellaire pour créer les lots et de déposer un dossier de déclaration préalable.

La reconnaissance et plan de l'état des lieux concerne une parcelle de 2 923 m². Le dé-lotage permettrait d'avoir 4 parcelles avec les superficies suivantes :

Lot 1 : 804m²

Lot 2 : 745m²

Lot 3 : 683m²

Lot 4 : 652m²

La commission a souhaité que les parcelles aient une façade minimale de 20 mètres linéaires chacune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de créer 4 lots comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire à procéder aux démarches nécessaires en vue de cette division.

2021-41 Détermination du prix des terrains rue des Marronniers

M DELAGDO informe que suite à la décision de division de terrain rue des Marronniers, il convient de fixer un prix de vente pour les futurs acquéreurs. La reconnaissance et plan de l'état des lieux concerne une parcelle de 2 923 m². Le dé-lotage permettrait d'avoir 4 parcelles avec les superficies suivantes :

Lot 1 : 804m²

Lot 2 : 745m²

Lot 3 : 683m²

Lot 4 : 652m²

La commission propose de fixer les prix des lots comme suit à 50€/m² (prix proposé en fonction de ce qui se fait proche de notre commune, tout en restant attractif) :

Lot 1 : 804m² : 40 200€

Lot 2 : 745m² : 37 250€

Lot 3 : 683m² : 34 150€

Lot 4 : 652m² : 31 100€

M DELGADO demande aux membres présents de bien vouloir approuver les prix de vente susvisés et d'autoriser Mme le Maire à procéder à la vente des lots dès lors qu'ils seront bornés et à signer les actes notariés en conséquence.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal, décident de déterminer les prix comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire à procéder à la vente de ces terrains et à effectuer les démarches nécessaires

43) Point sur l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile au Vaumoreau

Mme BOULAY lit le courrier reçu du collectif CANT à l'assemblée. Elle précise qu'il avait été convenu lors de l'entrevue avec les gens du collectif d'un échange d'informations serait fait. C'est pour cela que l'une des personnes du collectif a été contactée par la secrétaire car la mairie n'avait pas d'autres coordonnées. M. MORILLON prend la parole et informe que sur le premier projet, la sortie des véhicules était sur la RD 957, ce qui a été refusé par le Conseil Départemental. Sur le deuxième projet, la sortie est prévue sur le Chemin Rural 54. Il rappelle qu'un arrêté de circulation existe pour ce chemin règlementant l'accès des véhicules aux seuls engins agricoles et de secours.
Mme CHERAMY quitte la séance.

M. MORILLON précise que CIRCET n'a toujours pas pris contact avec la mairie à ce sujet. Il propose de faire un courrier de réponse négative au projet. Tout le monde est d'accord.

2021-42 Avenant bail docteur Gillespie

Mme le Maire informe que le docteur GILLESPIE a demandé à ce que le loyer du local qu'il loue actuellement à la mairie soit revu. En effet à l'occasion de rencontres concernant la construction du cabinet médical, il a émis le souhait que son loyer soit revu en tenant compte de ce qui se pratique dans les autres communes. Ainsi il lui a été proposé un loyer à 330€/mois.

Il convient donc de rédiger un avenant au bail actuellement en vigueur afin que ce nouveau montant de loyer puisse être appliqué. Pour mémoire, le bail professionnel avait été rédigé par Maître Marc AUBERT.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir approuver cette modification de loyer auprès du docteur GILLESPIE et de l'autoriser à signer avec le notaire l'avenant au bail existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal présents

DÉCIDENT :

- de fixer le montant du loyer du local loué au docteur Gillespie à 330€ à compter du 1er Août 2021.
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à ce bail auprès de Maître Violet-Maréchal

45) Point sur les bornes incendies

M. MORILLON présente le rapport du contrôle des bornes à incendies qui a été réalisé. Chaque borne a été répertoriée. 8 bornes sur 29 ne sont pas conformes mais elles sont toutes en fonction. Un limiteur a été posé sur le réseau ; ce dernier fausse le résultat. Cet appareil va être remplacé par un régulateur de pression. Un contrôle visuel des pompiers doit également être fait cette année.

2021-43 Détermination de l'entreprise pour les travaux de voirie 2021

M Serge Morillon, troisième adjoint, présente aux membres du conseil municipal présents, les devis concernant les travaux de voirie entrant dans le programme de travaux 2021.

Pour rappel ces travaux sont inscrits au BP 2021. Plusieurs devis ont été reçus en mairie.

Au vu des devis, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 51 929.10€ HT soit 62 314.92€ TTC et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des devis correspondant à ces travaux.

M.MORILLON s'engage également à voir avec l'entreprise PIGEON, l'état de la route entre le Chaslière et la Mérillière, route refaite à l'automne 2019, déjà bien détériorée.

Divers

- Mme le Maire informe que l'inspection académique a accordé la subvention pour l'achat de TBI à hauteur de : 70% pour l'achat de matériel et 50% pour l'achat de logiciel.
- M. DEKIERLE est venu présenter la prospective pour les finances. Le dossier sera travaillé à la rentrée.
- Mme BOULAY informe qu'elle a visité l'usine Vuitton; le premier emménagement devrait avoir lieu le 1er octobre 2021. Le bâtiment devrait être autonome en électricité. Elle indique que la société est enchantée du nom donné à la voirie.
- Point sur les commerces de la commune : La coiffeuse a changé et cela s'appelle « Chez Anne » depuis le 6 juillet. Une pâtissière évènementielle s'est installée et ouvrira ses portes le 1er septembre 2021. Une animation sera faite sur le marché le 22 juillet prochain par des étudiants.
- Le prochain conseil aura lieu le 9 septembre à 19h30
- Les bouches d'égout sur la voirie départementale vont être changées par la CATV.
- La haie à Courtozé a été coupée suite au courrier de la mairie.
- M. MORILLON informe que des travaux de voirie vont être faits sur la route de Danzé la semaine du 14 juillet par le département. Le rond-point de Vareilles a rouvert, les travaux sont quasiment terminés. Des travaux de génie civil vont être effectués pour le passage de la fibre en septembre.
- M. DELGADO informe que les ampoules dans la salle du petit houx vont être remplacées par des leds entre le 16 et le 21 juillet 2021. Le portier vidéo sera mis en place à l'école entre le 19 et le 23 juillet.
- Mme JOLY-LAVRIEUX indique que des nouvelles consignes de tri vont être données à partir de janvier 2022. Les particuliers peuvent amener des pneus en déchetterie dans la limite de 5/an. Une collecte d'amiante va également être réalisée et sera payante.
- M. GAUTHIER indique que l'audience du site augmente de manière régulière, et que les pages les plus consultées sont celles de la cantine et des comptes rendus du conseil municipal.

La séance est levée à 22h00.

Fait le 13/07/2021

A Azé

MAIRIE D'AZÉ (Loir-et-Cher)